



Doc. 12614
26 mai 2011

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs Président de l'Assemblée

1. Conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 4, du Règlement, le Président de l'Assemblée a reçu des pouvoirs de représentants et de suppléants, transmis en bonne et due forme par les autorités compétentes des Etats membres, en vue de leur ratification par la Commission permanente.
2. La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-après.
3. A la suite d'élections législatives, *l'Estonie* a désigné une nouvelle délégation.
4. *La Moldova* a nommé deux nouveaux représentants et deux nouveaux suppléants, et un suppléant a été nommé en tant que représentant, pour occuper les trois sièges vacants et pour remplacer M. Marian Lupu, démissionnaire.
5. En cas de réclamation ou de contestation motivée les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.



Membres

Estonie

Représentants

Mr Margus HANSON (Reform Party)
Mr Andres HERKEL (Pro Patria Union)
Ms Mailis REPS (Centre Party)

Suppléants

Mr Paul-Eerik RUMMO (Reform Party)
Mr Indrek SAAR (Social Democratic Party)
Ms Ester TUIKSOO (People's Union)

Moldova

Représentants

Mr Igor CORMAN (Democratic Party of Moldova)
Mr Valeriu GHILETCHI (Liberal-Democratic Party of Moldova)
Ms Liliana PALIHOVICI (Liberal-Democratic Party of Moldova)

Suppléants

Mr Valeriu MUNTEANU (Liberal Party)
M. Constantin STARIS (Parti des Communistes de la RM)